



COMMUNIQUE DE PRESSE

27 décembre 2018

L'Eolienne des Enfants sauvée par le nouveau Collège communal de Houyet

Il aura fallu à peine quelques jours au nouveau collège communal de Houyet pour réparer une injustice qui mettait depuis quatre ans en danger l'Eolienne des Enfants : le règlement-taxe voté lors de la première réunion du conseil communal prévoit désormais une taxe de zéro euro pour les éoliennes de faible puissance.

Durant quatre années (**2015 à 2018**), la Commune de Houyet a réclamé à la petite Eolienne des Enfants une taxe de **12.500 EUR/an**. En 2015 déjà la coopérative Allons en Vent attirait l'attention sur le caractère inéquitable et disproportionné de cette taxe. L'ancien collège communal (majorité PS-CdH) a durant toute cette période refusé tout dialogue et toute proposition de compromis.

La coopérative avait alors introduit année après année une requête contradictoire au tribunal de première instance de Namur. Elle avait pour cela reçu le soutien sans faille de **Maître Pierre DESENFANS** (avocat fiscaliste, associé du réputé cabinet Liedekerke) et de son équipe, qui ont passé gratuitement des dizaines d'heures à construire une argumentation puissante et précise. Cette argumentation nous a donné la force de mener ce combat, et a encouragé le nouveau collège communal à modifier le règlement-taxe et à trouver un compromis.

Le règlement-taxe communal voté ce 19 décembre 2018 par le nouveau conseil communal (majorité MR-ADN) reprend le taux de taxation recommandé par **Pierre-Yves DERMAGNE** (ex-ministre wallon des Pouvoirs Locaux) et **Valérie DE BUE** (actuelle ministre wallonne des Pouvoirs Locaux) : **zéro euro** pour les éoliennes de puissance inférieure à 1 mégawatt.

La coopérative Allons en Vent remercie toutes celles et ceux qui l'ont soutenue durant ce long combat : ses 950 coopérateurs, leurs familles et amis, les autres coopératives citoyennes, Maîtres Joe SEPULCHRE et Catherine BARNICH, les journalistes, Maître Pierre DESENFANS et son équipe (bureau Liedekerke), certains parlementaires et politiciens wallons, et tous les autres que nous avons oublié.



Allons en Vent SCRL

Route de Vencimont 16, 5570 Javingue, Belgique
info@allonsenvent.be – www.allonsenvent.be – BE 0475.987.215
Société Coopérative agréée – No agrément 5038 (Moniteur Belge du 08 juillet 2011)



Allons en Vent SCRL est une coopérative constituée en 2001 et qui regroupe 950 coopérateurs, dont 60 % d'enfants (à l'origine du projet ce pourcentage était plus élevé, mais les enfants grandissent... et deviennent des électeurs). Elle gère depuis mars 2006 l'"Eolienne des Enfants" à Finnevaux (Houyet), qui a été financée grâce aux parts offertes par des parents, grands-parents, tantes, oncles, marraines et parrains à des enfants.

Allons en Vent est gérée exclusivement par des bénévoles. Les bénéfices de la coopérative servent à rétribuer les coopérateurs qui ont pris le risque d'y investir il y a plus de dix ans (dividendes plafonnés à 6 %/an), à soutenir des projets d'éducation à l'environnement, à soutenir des initiatives citoyennes génératrices de plus-value sociale, ou encore à financer la construction d'une éolienne d'enfants à Chagny (France), d'installations photovoltaïques en Gaume, d'un système de chauffage dans une habitation sociale à St Hubert, d'une cogénération dans une laiterie, d'installations photovoltaïques sur les toitures d'écoles à Bruxelles, et enfin la construction prochaine de petites centrales hydroélectriques sur la Sambre et l'Ourthe.

L'Eolienne des Enfants est citée régulièrement comme un exemple de réussite coopérative, tant en Région Wallonne qu'en Europe.

Allons en Vent est membre de Rescoop Wallonie (www.rescoop-wallonie.be), la fédération wallonne des associations locales et coopératives d'énergie renouvelable.

Pour plus d'informations :

www.allonsenvent.be

info@allonsenvent.be

Lionel VAN RILLAER, président du conseil d'administration (0499 544 547)

Jean-Jacques LAMBIN, administrateur (0476 90 58 54)